

PRINTEMPS 2024

LE FIL D'AMNESTY

ENSEMBLE CONTRE L'INJUSTICE

OLIVIER VANDECASTEELE

« TOUTE CETTE SOLIDARITÉ
A TROUVÉ UN ÉCHO JUSQU'AU
SEIN DE MA PRISON »

ÉLECTIONS

Porter les droits humains
dans l'urne

LIBERTÉ DE LA PRESSE

Stanis Bujakera toujours
en détention

ISRAËL-GAZA

Du phosphore blanc contre
des zones civiles

AMNESTY
INTERNATIONAL



S'INFORMER ET AGIR



amnesty.be

RECEVOIR NOS PÉTITIONS



amnesty.be/actions

NOUS CONTACTER



amnesty@amnesty.be



+32 (0)2/538 81 77

NOUS SUIVRE



facebook.com/amnestybe



twitter.com/amnestybe



[instagram.com/
amnestybefr](https://instagram.com/amnestybefr)



youtube.com/amnestybe

FAIRE UN DON



aider.amnesty.be
ou BE85 0012 0000 7006

DEVENIR MEMBRE



amnesty.be/membre

ABONNEZ-VOUS

En étant membre d'Amnesty International ou en soutenant l'organisation régulièrement, vous recevez un exemplaire du *Fil d'Amnesty* tous les trois mois.



Pour devenir membre : aider.amnesty.be/membre-lefil
ou contactez-nous par téléphone au +32 (0)2/538 81 77

UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS INFORMÉ-E-S !

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, chaussée de Wavre 169 à 1050 Bruxelles ou par e-mail à Michèle Ligot (mligot@amnesty.be).

NOM

PRÉNOM

N° de membre

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

6



10



22



24





ÉDITORIAL

FAIRE ÉLIRE LES DROITS HUMAINS

Ce 9 juin, nous allons voter. Ce sera la « mère » des élections, comme on la nomme parfois, car nous voterons pour les niveaux fédéral, régional et européen – ainsi que pour le niveau communal, en octobre. Et c'est un euphémisme de dire que le contexte actuel ne pousse guère à l'optimisme.

De nombreux pays européens voient une percée sans précédent de l'extrême droite. C'est ainsi que le Parlement européen pourrait porter en son sein le groupe d'extrême droite le plus large de son histoire. Et la Belgique n'est pas épargnée.

Amnesty International est certes une organisation impartiale, mais cela ne nous empêche pas d'envisager les dangers qu'une telle situation ferait peser sur le respect de l'État de droit et des droits humains. Nous ne perdons pas non plus de vue que, au sortir de cette législature, le bulletin de la Belgique en la matière est loin d'être resplendissant. Des milliers de décisions de justice ont reconnu que nos autorités ne respectaient pas leurs obligations en ce qui concerne l'accueil des demandeur-euse-s d'asile. Des décisions qui n'ont rencontré que l'indifférence de ces mêmes autorités, avec pour conséquence concrète de condamner à la rue plus de 2000 personnes en quête de protection internationale.

Et que dire de la situation internationale... Des violations massives des droits humains se multiplient dans des conflits meurtriers à Gaza, en République démocratique du Congo, en Ukraine, etc. En Iran, comme dans d'autres régions du monde, des défenseur-e-s des droits humains sont persécuté-e-s, emprisonné-e-s, voire assassiné-e-s. Pour empêcher ces violations, crimes et atrocités, la Belgique peut jouer un vrai rôle, notamment diplomatique.

Alors que la campagne électorale bat son plein, Amnesty International a pris le parti de porter en son cœur des questions essentielles qui demeurent oubliées des plateaux ou se voient carrément attaquées au profit de visions restrictives, voire toxiques. Il s'agit notamment des droits des femmes et des personnes LGBTQIA+, du climat, du droit de protester et, bien entendu, de la migration. Les demandes que nous adresserons aux différents partis seront claires et chevillées à un principe fondamental : le respect des droits humains et de l'État de droit, ici et partout dans le monde.

Carine Thibaut

*Directrice de la section belge francophone
d'Amnesty International*

L'ÉQUIPE DU FIL

Rédacteur en chef : Ludovic Laus (llaus@amnesty.be)

Rédacteur-riche-s : Victorine Bellaïche, Antoine Caudron, François Graas, Antoine Hamel, Marine Jeannin, Ludovic Laus, Anne Wuilleret

Contribution externe : Guylaine Germain, journaliste

Amnesty International Belgique francophone
Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles
Tél. : 02/538 81 77 - Fax : 02/537 37 29 - amnesty.be
Compte : IBAN BE85 0012 0000 7006 BIC GEBABEBB

Graphisme : Marc Vermeersch / Frigolite scs

Coordination / impression : CCIE

Tous droits de reproduction réservés.

Ce magazine est imprimé sur papier 100 % recyclé.

DANS CE NUMÉRO DU FIL D'AMNESTY

ARTICLES

- 6 Olivier Vandecasteele**
Six mois après sa libération,
un entretien au grand air
- 10 Élections du 9 juin**
Les droits humains
au cœur des préoccupations
- 18 Stanis Bujakera**
La liberté de la presse
menacée en RDC
- 20 Enquête**
Du phosphore blanc
utilisé par Israël
- 24 Justice climatique**
La COP 28 vue de l'intérieur
- 26 Photographie**
L'indifférence, pour dénoncer
et agir

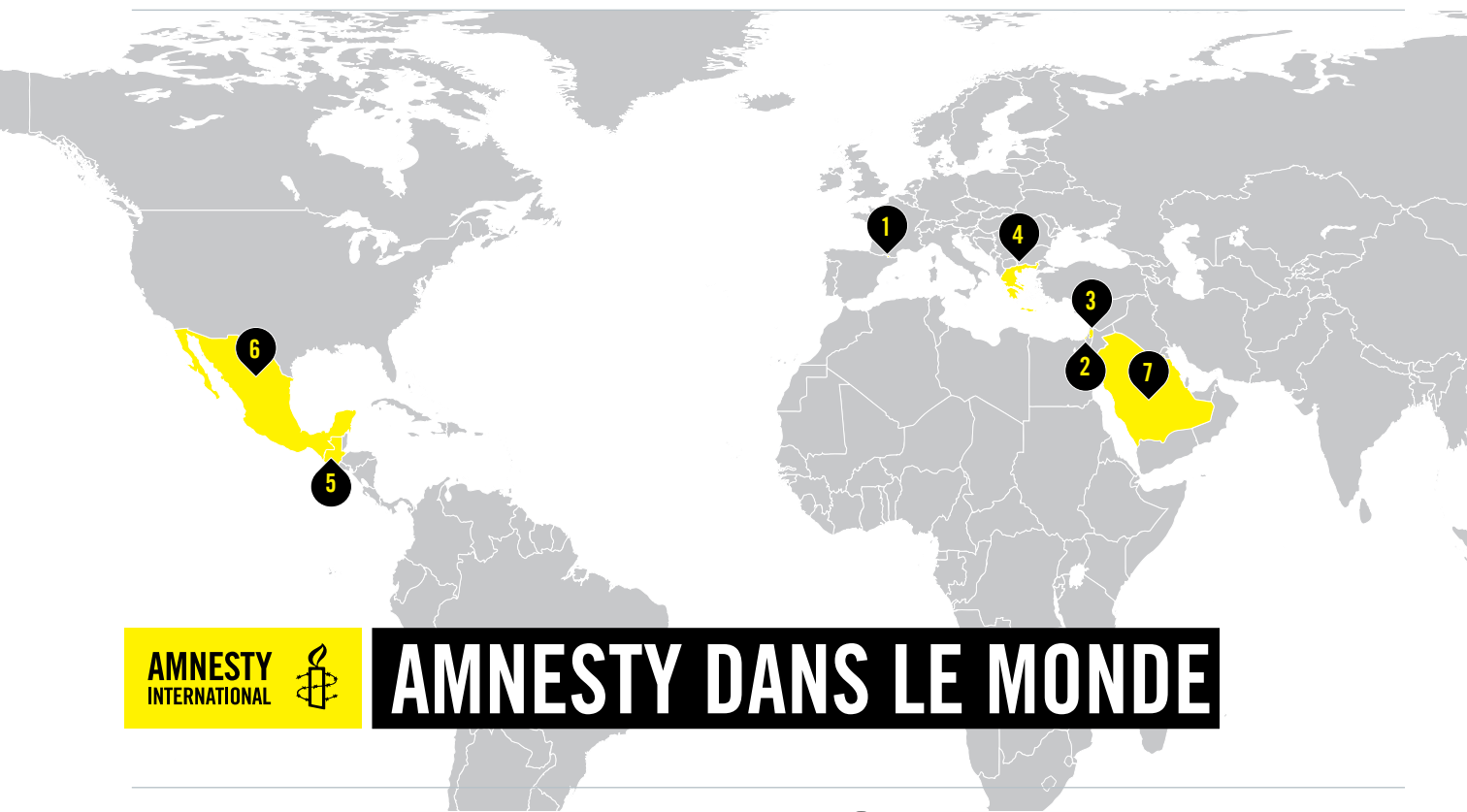
RUBRIQUES

- 3 Éditorial**
- 4 Amnesty dans le monde**
- 30 Jeunesse**

Avec le soutien
de la Fédération
Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



AMNESTY DANS LE MONDE

1 UNE MILITANTE POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT ACQUITTÉE

En janvier, à **Andorre**, la militante pour le droit à l'avortement Vanessa Mendoza Cortés, accusée de diffamation, a été acquittée. Il s'agit là d'une victoire importante, mais il est essentiel de rappeler qu'elle n'aurait jamais dû être inculpée. Amnesty International appelle les autorités andorranes à ne plus inquiéter Vanessa en raison de son travail en faveur des droits humains et à rendre l'accès à l'avortement sûr et légal. Merci à toutes les personnes qui ont agi en sa faveur!



© Associació Stop Violències

2 « CEASEFIRE NOW ! »



© Amnesty International

À l'heure où ce *Fil d'Amnesty* se boucle, les attaques illégales menées par Israël à **Gaza** ne tarissent pas, causant des dizaines de milliers de morts et de blessés, ainsi qu'une crise humanitaire d'une gravité extrême sur fond de risque réel de génocide. Face à cette tragédie, Amnesty International continue de se mobiliser pour appeler notamment à un cessez-le-feu immédiat et durable.

Agissez : amnesty.be/cessezlefeu



3 UN DÉFENSEUR PALESTINIEN LIBÉRÉ

Petit éclat de lumière dans la sombre tragédie qui frappe le Proche-Orient, Munther Amira, éminent défenseur palestinien des droits humains, a été libéré le 29 février après plus de deux mois de détention en **Cisjordanie occupée**. En décembre 2023, Munther a brutalement été arrêté pour des messages qui auraient incité à la violence sur Facebook. Bien qu'aucune preuve crédible n'ait pu être avancée et malgré l'absence de toute trace d'incitation à la violence dans les messages qui lui ont été attribués, un ordre de détention administrative a été émis à l'encontre de Munther. Suite à la mobilisation d'Amnesty International, entre autres, il a pu bénéficier d'une libération anticipée. Merci à tou-te-s celles et ceux qui ont agi en sa faveur.

4 UNE VICTOIRE POUR LES DROITS LGBTQI+



En **Grèce**, le 15 février dernier, un projet de loi qui reconnaît le mariage entre personnes de même sexe et, en conséquence, autorise l'adoption pour les couples homosexuels a été adopté. Si cette loi représente un jalon important dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie, il faut maintenant que les autorités grecques prennent des mesures afin d'assurer la mise en œuvre de la nouvelle loi, mais aussi adopter d'autres changements législatifs qui permettront de garantir la pleine égalité pour les personnes et les familles LGBTQI+.

5 LIBÉRATION D'UNE PRISONNIÈRE D'OPINION



Au **Guatemala**, après avoir passé près de deux ans en détention comme prisonnière d'opinion, Virginia Laparra a enfin pu retrouver ses proches. Victime de représailles en raison de son travail remarquable en tant que procureure anticorruption, Virginia est toujours reconnue coupable d'un crime qu'elle n'a pas commis et doit faire face à un autre procès sans fondement.

Tout en continuant d'agir en sa faveur,

Amnesty International se réjouit de cette bonne nouvelle et remercie les personnes qui se sont mobilisées pour Virginia.

6 ACQUITTEMENT D'UN DÉFENSEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Au **Mexique**, le défenseur de l'environnement nahua Miguel López a été acquitté de toutes les accusations portées contre lui concernant sa participation à une manifestation pacifique pour demander l'arrêt de la construction d'un système de drainage industriel polluant la rivière Metlapanapa. Amnesty International remercie toutes les personnes qui ont agi pour lui et encourage tou-te-s ses sympathisant-e-s à continuer d'agir pour les défenseur-e-s de l'environnement criminalisé-e-s au Mexique.



Agissez : amnesty.be/defenseurs-mexique-environnement



7 AMAZON FACE À SES RESPONSABILITÉS


Le 22 février, à la suite de la publication d'un rapport par Amnesty International, Amazon a annoncé avoir versé 1,9 million de dollars américains pour rembourser plus de 700 travailleurs embauchés par des sous-traitants pour ses opérations en **Arabie saoudite**.

L'organisation demande maintenant des mesures beaucoup plus strictes pour garantir que les atteintes aux droits humains subies par ces personnes – spoliation de revenus, logement dans des conditions épouvantables, etc. – ne puissent plus jamais se reproduire.

RENCONTRE

« LA MOBILISATION PERMET DE RENFORCER LES SOLIDARITÉS, EN DÉPASSANT LES MURS DES PRISONS IRANIENNES »

Olivier Vandecasteele a été arrêté à Téhéran le 24 février 2022 à la suite de quoi il a été détenu arbitrairement par les autorités iraniennes. Victime de disparition forcée, de torture et de placements prolongés à l'isolement, il a été libéré le 26 mai 2023 suite notamment à une intense mobilisation citoyenne.



Volontaire à la Croix-Rouge dans sa jeunesse, engagé à ATD Quart Monde durant ses études, puis successivement coordinateur de programmes et chef de mission au sein de Médecins du Monde et du Conseil norvégien pour les réfugiés, **Olivier Vandecasteele** a consacré 20 années de sa vie à l'action humanitaire. Il a été responsable de programmes de santé en Afghanistan, au Mali, au Maroc et au Niger pour ensuite œuvrer pendant six ans en Iran afin d'aider des milliers de réfugié.e.s afghan.e.s qui y survivent difficilement.

« Et puis, j'ai eu un incident, dit-il. Quelque chose m'a fait basculer. J'étais un acteur engagé pour aider les autres et, subitement, je ne contrôlais plus rien, et j'avais moi-même besoin d'aide. » C'est ainsi qu'Olivier évoque ses 15 mois de détention, au cours d'une longue promenade en forêt de Soignes. Ce jour-là, la pluie bruxelloise ne le gêne pas, ou plutôt ne le gêne plus. Son nouveau statut de survivant, il l'a découvert quand il a retrouvé « le monde libre ».

Cet « incident » vous a fait passer de l'ombre à la lumière, mais il semble que vous n'étiez pas au courant de la mobilisation en votre faveur ?

J'en étais conscient, mais pas de son ampleur. J'ai eu très peu de contacts avec ma famille durant les 455 jours qu'a duré ma prise d'otage. Pas un échange de lettres n'a été autorisé par l'Iran, seulement de rares appels avec ma famille. La ligne était mauvaise et nos conversations étaient monitorées. Vers la fin de l'année 2022, j'ai compris qu'on se mobilisait, notamment Amnesty International et mes ancien-ne-s collègues humanitaires. La taille de la mobilisation ne m'est apparue qu'après mon retour. D'abord, j'ai volontairement tout évité. Je souhaitais simplement rattraper le temps avec mes proches, les écouter et comprendre. J'avais également beaucoup de mal avec les situations de foule et de bruit, car je sortais de plus de 400 jours d'isolement pur. Je ne voulais qu'une seule chose, c'était retrouver une « normalité ».

J'ai mis du temps à comprendre ce qui s'était passé du côté du « monde libre ». C'était un choc frontal. Et surtout, j'ai mis du temps à accepter que les choses étaient différentes, que mes proches avaient changé en mon absence, que moi aussi j'étais différent.

Quel impact a eu la mobilisation d'Amnesty International?

Dans mon cas spécifique, ça m'a aidé. Énormément. L'une des raisons qui me semble évidente est que, lorsqu'on subit une injustice, dans ses tripes, dans sa chair, cela nous aide quand d'autres la dénoncent et la combattent... Sinon, cette injustice est double.

Amnesty n'a pas forcément les moyens de soutenir tout le monde, pourtant elle a choisi de soutenir mon cas. Cela a été un multiplicateur d'impacts et a donné une légitimité à l'appel de mon entourage pour ma libération. Ça signifie beaucoup pour ma famille et mon comité de soutien qu'une organisation comme Amnesty ait été à leurs côtés. Même s'ils/elles n'étaient pas seul-e-s comme moi dans une cellule, ils/elles étaient parfois seul-e-s dans leur combat. La mobilisation permet de casser cette solitude, de renforcer les solidarités. De manière individuelle, toute personne qui s'est mobilisée – autour de mes proches et aux côtés d'Amnesty – a contribué à un mouvement qui a largement dépassé les frontières. Cette solidarité a trouvé écho jusqu'en Iran, au sein de ma prison. C'est important que les gens le sachent. On ressent comme une délivrance lorsque l'on sait que cette injustice, que l'on vit seul, est d'une certaine manière partagée,

et pas que par ses proches. Ça ne change pas la situation, mais on sent que ça embête les ravisseurs. La mobilisation d'organisations comme Amnesty gêne leurs plans, ils ne peuvent plus faire leurs tristes marchandages dans l'ombre. La mobilisation permet de rééquilibrer un peu la balance en faveur de la victime.

Ce que je n'ai pas encore complètement résolu, c'est comment je peux rendre et remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées. Je suis reconnaissant d'avoir pu bénéficier de ce beau mouvement sincère et généreux. Alors, depuis mon retour, je m'efforce à continuer mon engagement pour les détenu-e-s qui y sont encore, en faveur de celles et ceux que j'ai croisé-e-s dans mes derniers mois de détention.

C'est important de soutenir publiquement les personnes encore détenues?

Depuis mon retour, dans la mesure de mon énergie, c'est surtout de manière privée que j'essaie d'être présent auprès des familles des personnes encore détenues; notamment celles du Suédois Johan Floderus et du Français Louis Arnaud. Je sais à quel point ça a été très dur pour ma famille de ne pas savoir où j'étais. Pendant plus d'un an, le gouvernement iranien n'a pas



© Amnesty International/Pauline Armoind

daigné communiquer l'endroit de ma détention, ni aux autorités belges ni à mes proches. Ils font disparaître les gens. À chaque déplacement, j'avais systématiquement un bandeau sur les yeux; la seule pièce que j'ai vue était ma cellule, dans un sous-sol. J'ai vécu dans l'effroi de savoir mes proches angoissé-e-s.

Quelles autres ressources avez-vous mobilisé pour tenir?

Les souvenirs. J'essayais de retrouver des moments qui m'avaient plu, des gens, des lectures, des musiques. Quand on est privé de tout contact extérieur et qu'on survit plus de 400 jours seul dans quatre murs sans fenêtres, on se raccroche à ça. Je m'imaginai chercheur d'or avec comme seul objet de travail ma mémoire. J'ai labouré mon cerveau en long et en large; j'y récoltais des souvenirs apaisants que j'appelais mes pépites. C'est, je pense, ce que Milan Kundera appelait la mémoire poétique. Elle m'a sauvée.

Créer de beaux souvenirs me paraît maintenant encore plus essentiel. Apprécier ce qu'on a autour de nous, les belles choses. Une citation d'Albert Camus m'a accompagné là-bas : « il y a la beauté et il y a les humiliés. Quelles que soient les difficultés de l'entreprise, je voudrais ne jamais être infidèle ni à l'une ni aux autres. » C'est important d'avoir les deux, parce que, si on ne prend pas suffisamment le temps de voir la beauté, on n'a pas la force pour le combat. Je pense fondamentalement que se battre pour des causes est un plus dans une vie. Se battre pour que davantage de personnes aient accès à ces belles choses, qui peuvent être aussi fondamentales que la liberté. Les personnes injustement détenues ne recherchent rien d'autre que la beauté de la liberté. On la savoure aussi différemment quand on revient de situations pareilles.

Est-ce que l'action humanitaire veut toujours dire quelque chose pour vous?

Oui, et les droits humains aussi. Je dirai même plus que jamais. Je savais que je n'avais rien fait de répréhensible et que je n'avais rien à voir dans le conflit juridique qui opposait la Belgique à l'Iran. La torture qu'ils m'ont fait endurer, c'est celle qu'ils voulaient faire subir à l'État belge.

Les humanitaires doivent être davantage protégé-e-s et soutenu-e-s après des incidents de ce type. C'est un combat que je porte désormais avec le projet Protect Humanitarians (protecthumanitarians.org, ndlr), avec la Fondation Roi Baudouin. L'objectif est de promouvoir la protection des acteur-ice-s de l'aide humanitaire, surtout au niveau local et de les soutenir avec de l'aide concrète après un incident critique (soutien médical, psychologique, juridique, etc.).



Le bilan de l'année dernière en ce qui concerne les victimes dans notre secteur d'activité se révèle très lourd : près de 500 humanitaires ont été tué-e-s, blessé-e-s ou kidnappé-e-s. C'est malheureusement un record avec le conflit au Proche-Orient, mais aussi au Sud Soudan, en Ukraine, au Mali.

Quand j'étais étudiant, j'allais signer des pétitions au kot Amnesty. J'en ai signé beaucoup d'autres par la suite. J'étais très loin de m'imaginer qu'un jour, j'allais me retrouver de l'autre côté, objet d'une campagne. J'étais proche des combats Amnesty; je le suis encore plus maintenant. C'est dans ce sens-là que j'essaie de me remobiliser, avec l'énergie que j'ai. Engagé, oui. Mobilisé, oui. Toujours.

Propos recueillis par Guylaine Germain, journaliste

Pour agir en faveur de personnes injustement détenues en Iran : amnesty.be/petitions et sélectionner ensuite « Iran » dans le menu déroulant.



A close-up photograph of a hand holding a white ballot paper. The paper is being inserted into a slot in a dark ballot box. The text on the paper is printed in large, bold, black capital letters. The background is dark and out of focus, with a warm, yellowish light source creating a soft glow on the hand and the paper.

**PORTER
LES DROITS
HUMAINS
DANS L'URNE**



Dans le cadre des élections du 9 juin, pour une meilleure défense des droits humains, Amnesty International a adressé un certain nombre de revendications et de recommandations aux partis politiques.

À l'approche des élections qui vont se tenir en Belgique en juin prochain, Amnesty International s'est fixé comme objectif de placer les droits humains au cœur des préoccupations, et ce, tant au niveau régional que fédéral et européen.

Une chose s'annonce d'ores et déjà quasiment certaine : 2024 sera une année électorale mouvementée. Et cruciale. Aussi Amnesty International consacrera-t-elle tous ses efforts à faire des droits humains une référence centrale pour tous les futurs gouvernements. Et ce, aux niveaux régional, fédéral et européen.

Pour explorer les enjeux relatifs à ce scrutin, *Le Fil d'Amnesty* a choisi d'interroger des jeunes issu-e-s de toute la Belgique francophone et qui voteront pour la première fois de leur vie. Nous les avons rencontré-e-s à l'occasion de la journée Oxfamnesty, où plus de 250 jeunes militant-e-s des groupes-écoles d'Amnesty International et des Jeunes Magasins-Oxfam se sont réuni-e-s pour discuter, débattre et s'informer à propos de la question de la participation citoyenne. Des jeunes plus que concerné-e-s par leur avenir et celui des droits humains.

UN VOTE UTILE ET ÉCLAIRÉ

Ces jeunes auront la possibilité de voter pour la première fois au mois de juin. Ils et elles sont bien déterminé-e-s à utiliser ce droit. Cette première fois est pleine de sens pour elles/eux. Si certain-e-s ont déjà des idées quant aux partis qui emporteront leur choix, ces jeunes électeur-ric-e-s ne se baseront pas que sur ces premières orientations. Tou-te-s souhaitent se renseigner dûment avant de donner leurs voix. « Ça fait des mois que j'en parle; voter c'est très important pour moi! Je suis très contente qu'il-elle-s aient baissé l'âge de la majorité électorale. Mais je veux passer en revue tous les programmes avant de voter », s'enthousiasme Selena, Bruxelloise de 16 ans. Son amie Léa renchérit : « je n'ai pas encore l'impression d'être légitime, donc

je veux bien me renseigner avant tout. » Le jeune Ara tient le même discours. Pour lui, pas question de voter « sans connaître le sujet ». Pour Robin, 17 ans, habitant de Givregnée, « il ne faut surtout pas voter au hasard ». Nisrine, Bruxelloise de 17 ans, prend garde aux fausses promesses : « des partis politiques mettent en avant l'écologie pour attirer les votes des jeunes, mais sans de véritables résolutions derrière. Je ne veux pas voter pour un parti qui fait seulement du greenwashing, sans impact et sans investissement. On attend un parti ou des politicien-ne-s qui ont un plan, avec des étapes, en suivant les valeurs qu'ils et elles proclament, tout en respectant la population. »

LES DROITS HUMAINS DANS LES FUTURS GOUVERNEMENTS

Pour Amnesty International, les futurs gouvernements doivent être actifs dans tous les mécanismes qui visent à promouvoir, défendre et développer les droits humains ; que cela concerne la politique étrangère, les personnes âgées, les droits des personnes LGBTQIA+, ou encore le commerce des armes. Ce dossier du *Fil d'Amnesty* se concentrera particulièrement sur trois thématiques : le dérèglement climatique, la migration et le droit à l'asile, et, enfin, la protection du droit de protester. Ces thématiques sont cruciales et concernent de très nombreux droits, parmi lesquels ceux à la vie, à la santé, à l'eau et à l'alimentation, mais aussi ceux à la sécurité, au refuge et à la protection contre les persécutions ou encore à la liberté d'expression, pour ne citer que quelques exemples. Amnesty International a ainsi adressé un certain nombre de revendications et de recommandations aux partis politiques belges, pour une meilleure défense des droits humains.

ENVIRONNEMENT ET DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Le dérèglement climatique est le sujet qui interpelle le plus la jeune génération.

« *Le dérèglement climatique impacte le monde de demain. Or, le futur, c'est nous* », expliquent Cyril (16 ans) et Loïc (18 ans).

Leur ami Matata (17 ans) enchaîne : « *on a la chance de pouvoir voter, c'est un droit à saisir dès qu'on le peut. Dans d'autres pays, ils/elles n'ont même pas le droit de vote. Pour les questions climatiques c'est important, mais pour protéger les droits humains aussi.* »

Robin (17 ans, Grivegnée) précise : « *on conseille beaucoup de choses pour protéger l'environnement, mais on n'oblige à rien. J'aimerais voir un parti qui mettrait en place des règles fortes, avec des vraies sanctions et des vraies répercussions si ça n'est pas respecté.* »

Loïc continue : « *des partis qui, sur le principe, ont des idées majeures, mais aussi réalistes et réalisables, sur le changement climatique.* »

Les quatre comparses font partie de la cellule écologique de leur école, ce qui explique leur engagement. Tous voteront pour la première fois en juin.

L'urgence du dérèglement climatique et son impact dévastateur sur les droits humains ne peuvent plus être remis en question. Il est donc impératif d'abandonner rapidement les énergies fossiles, principales sources d'émissions de gaz à effet de serre, tout en favorisant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Le tout, bien sûr, en garantissant nos droits fondamentaux.

Amnesty International souligne aussi l'importance d'une transition équitable et durable, ainsi que la responsabilité des pays riches et pollueurs historiques, comme la Belgique, à soutenir les plus vulnérables. Pour cela, sont nécessaires un soutien technique et des compensations financières pour les pertes et préjudices subis par les habitant-e-s des pays les plus pauvres d'une part, et des réglementations et des sanctions contre les entreprises contribuant négativement au changement climatique d'autre part.

AMNESTY INTERNATIONAL RECOMMANDE AUX AUTORITÉS BELGES LES ACTIONS SUIVANTES* :

- ❑ Adopter et mettre en œuvre un plan national sur le climat et des plans de décarbonation visant à limiter le réchauffement climatique au cours de ce siècle à 1,5 °C par rapport à la température moyenne de l'ère préindustrielle.
- ❑ Abandonner la production et la consommation d'énergies fossiles, en supprimant les subventions et les modes de production les plus polluants (charbon, tourbe, gaz de schiste et sables bitumineux), tout en mettant en place une transition juste vers d'autres formes d'énergie.
- ❑ Adopter des politiques dans la filière alimentaire favorisant une transition vers des pratiques agricoles durables.
- ❑ Mettre en place des politiques de réduction des émissions dans le secteur des transports, notamment en atténuant la demande de voitures particulières et de voyages aériens, ou encore en établissant des réglementations de réduction des émissions de navigation maritime.



- Accroître le financement d'initiatives climatiques dans les pays moins riches, avec des engagements concrets et une échéance précise. La Coalition Climat estime que la contribution belge devrait s'élever à 500 millions d'euros par an.
- Recueillir, mettre à jour et diffuser les informations sur le dérèglement climatique.
- Garantir les droits de toute personne à s'exprimer et à mobiliser en faveur de l'action pour le climat, y compris par la désobéissance civile, tout en protégeant les défenseur-e-s de l'environnement.
- Privilégier les mesures de prévention et de réduction des émissions plutôt que les mécanismes de compensation qui pourraient générer des violations des droits humains.
- Rejeter tout mécanisme d'échange de droits d'émission de carbone qui ne garantit pas de véritables réductions des émissions et ne protège pas les droits humains.



Ara (à gauche) et Nisrine (à droite).



ASILE ET MIGRATION

Amnesty International a recensé de nombreuses violations des droits des personnes fuyant leur pays dans l'Union européenne, portant notamment sur le non-accès au droit d'asile, la torture et les traitements inhumains. La Belgique a d'ailleurs manqué à ses obligations en refusant d'accorder la protection à certains groupes comme les Afghan-e-s – alors qu'elle a appliqué la directive européenne permettant d'accorder une protection temporaire aux personnes fuyant la guerre en Ukraine.

De plus, nombre de décisions négatives concernant la protection subsidiaire ont été prises, positionnant des personnes qui ne peuvent pas retourner dans leur pays dans l'illégalité forcée. La crise de l'accueil en Belgique persiste donc, avec des conséquences graves pour les personnes concernées. Le nouvel accord migratoire européen risque d'aggraver la situation : en réduisant la protection des demandeur-euse-s d'asile, en renforçant les contrôles et en augmentant la détention aux frontières.


Ara (16 ans) et Nisrine (17 ans) viennent de Bruxelles. Concernant les droits des migrant-e-s, les deux dénoncent l'hypocrisie de certaines décisions politiques. « *Certaines mesures sont prises pour passer pour un pays ouvert, mais, derrière, il n'y a rien. L'Union européenne dispose de conventions pour aider les réfugié-e-s, mais il n'y a aucune aide pour les intégrer véritablement.* »

Les deux jeunes évoquent notamment le cas de l'Italie, qui a signé un accord avec l'Albanie sur la construction de deux centres de détention dans ce dernier pays, qui permettront de détenir de manière arbitraire les personnes secourues ou interceptées en mer par les navires de la marine italienne. L'Italie affirme que les personnes détenues continueront de relever de sa compétence, mais cet accord pourrait servir à contourner le droit européen, l'Albanie ne faisant pas partie de l'Union européenne (UE). Cela pourrait avoir des conséquences dévastatrices pour les demandeur-euse-s d'asile.

Nisrine évoque également l'immigration en Belgique. Pour elle, « *l'État fait plus de la surface, pour de la popularité. Les actions ne suivent pas. Il n'y a pas de droit au travail ni de droit au logement garantis. On les traite presque comme des animaux. On ne respecte pas les droits humains alors qu'on est dans un pays de l'UE.* »

AMNESTY INTERNATIONAL APPELLE LA BELGIQUE À PLACER LES DROITS HUMAINS DES PERSONNES FUYANT LES PERSÉCUTIONS AU CENTRE DE SA POLITIQUE D'ASILE ET DE MIGRATION, EN PRENANT LES MESURES SUIVANTES:

- ❑ Permettre la migration par des voies d'entrée sûres et légales, par la réinstallation, les visas humanitaires et le regroupement familial, en utilisant notamment le soutien financier de la Commission européenne et de l'Agence européenne pour l'asile.
- ❑ Investir dans des capacités d'accueil et d'intégration.
- ❑ Respecter strictement le principe de non-refoulement et condamner les expulsions illégales, en particulier pour éviter de transférer toute personne vers un pays où elle risque de subir de graves violations des droits humains.
- ❑ Garantir le droit à la protection internationale pour toute personne dans le besoin, en fournissant des hébergements d'urgence et en activant un plan de répartition obligatoire pour les autorités locales.
- ❑ Améliorer les procédures de séjour et adopter une politique de régularisation claire pour protéger les personnes en séjour irrégulier.
- ❑ S'opposer à toute externalisation des politiques migratoires en suspendant les accords répréhensibles avec des pays tiers qui violent les droits humains des personnes migrantes.
- ❑ Limiter le recours automatique à la détention et la privation de liberté des migrant-e-s, réfugié-e-s et demandeur-euse-s d'asile et plutôt procéder à une évaluation individuelle de chaque situation.
- ❑ S'opposer à l'adoption du nouveau pacte migratoire, qui risque d'aggraver les violations des droits humains et de détourner l'attention des véritables solutions aux défis migratoires.




Le droit de manifester repose à la fois sur le droit à la liberté d'expression et sur le droit de réunion pacifique, garanti par la Constitution belge. Les lignes directrices internationales indiquent même que le droit de manifester est un droit fondamental qui devrait être « exercé autant que possible sans réglementation ».

D'une manière analogue, Amnesty International considère que les États doivent faciliter et protéger les manifestations, mais aussi éviter les restrictions excessives, même en cas de manifestation illégale. Également, les manifestations pacifiques devraient être autorisées sans besoin d'autorisation préalable. Les restrictions sur les lieux de rassemblement doivent être justifiées et proportionnées.

Par ailleurs, les mesures de dispersion doivent être proportionnées, en privilégiant la dispersion volontaire sans recours à la force. Les moyens les plus violents (gaz lacrymogène, canons à eau, etc.) ne devraient être utilisés que dans des situations de violences plus générales, à des fins de dispersion, et uniquement lorsque tous les autres moyens n'ont pas permis de contenir la violence.

Ces situations de violences devraient alors être surveillées, faire l'objet d'enquêtes rendues publiques, voire sanctionnées en cas de violations des droits humains.



←  Selena (à gauche) et Léa (à droite).

DROIT DE PROTESTER

Pour Léa et Selena (16 ans), la participation citoyenne est cruciale, que celle-ci passe par le vote ou par la manifestation. Avec leurs voix, elles espèrent porter celles des personnes minorisées qui n'ont pas toujours accès aux urnes.

Elles portent une attention particulière aux droits des femmes, des personnes LGBTQIA+, des personnes en situation de précarité et des minorités religieuses. Habitant Bruxelles, elles ont déjà eu l'occasion d'aller manifester pour défendre le droit à l'avortement, le 8 mars (Journée internationale des droits des femmes), ou encore pour le climat.

Pour les deux jeunes femmes, « *il est primordial de laisser les gens s'exprimer dans la rue* ». Il s'agit d'un droit fondamental. Léa évoque d'ailleurs le projet de loi de l'ex-ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, qui visait à introduire une sanction complémentaire d'interdiction judiciaire de manifester pour des faits commis dans des rassemblements revendicatifs. « *Sauf que ce texte de loi était mal formulé et aurait pu être utilisé pour interdire toute manifestation à but revendicatif. Il ne faut pas du tout interdire les manifestations, c'est important de laisser la population s'exprimer.* »

POUR FACILITER L'ACCÈS ET LA PROTECTION DU DROIT DE MANIFESTER, AMNESTY INTERNATIONAL DEMANDE DE :

- Mettre fin aux mesures préventives et répressives, souvent prises par le biais d'ordonnances de police.
- Assurer la protection des manifestant-e-s pacifiques, même en cas de non-conformité avec les réglementations locales.
- Abroger les autorisations préalables ou, au moins, leur préférer une notification préalable aux communes.
- Fournir des lignes directrices claires à la police pour encadrer les manifestations.
- Cesser de sanctionner les manifestations non autorisées.
- Veiller à ce que la surveillance policière soit conforme au droit international.
- Évaluer les restrictions aux rassemblements pacifiques au cas par cas.
- Mettre en place des enquêtes sur les abus et les violences exercés par la police lors des manifestations.
- Supprimer les « zones neutres » et autoriser les manifestations en tout lieu.
- Engager des procédures disciplinaires et/ou pénales à l'encontre de toute autorité policière jugée responsable de violations des droits humains.



VIE DU MOUVEMENT

RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

La réunion de l'assemblée générale (AG) de la section belge francophone d'Amnesty International (AIBF) se tiendra le samedi **20 avril à Bruxelles**. Chaque membre en ordre de cotisation peut y participer en présentiel ou par visioconférence (en direct numérique de 9 h 30 à 12 h 45).

Grand moment démocratique, c'est l'occasion de tirer le bilan de l'année, de choisir ses représentant-e-s, ainsi que de partager idées et opinions sur l'état des droits humains et sur les orientations futures d'Amnesty International.

9h30: réunion de l'AG

- Rapports d'activités du conseil d'administration (CA) et de la section
- Comptes 2023, budget 2024 et votes
- Le militantisme d'un groupe local au quotidien
- Discussions de la résolution et vote
- Présentations des candidat-e-s au CA et à la présidence de l'AG
- Votes sur les candidatures
- Fin de la réunion de l'AG

11h45: repas (gratuit, sur réservation)

Plus d'informations et inscriptions:
amnesty.be/ag2024



14h00: introduction aux ateliers

14h30: trois ateliers au choix

- **L'avenir du mouvement**: le projet Lumen développe des propositions d'adaptation de la gouvernance internationale d'Amnesty International pour parvenir à plus d'équité, d'efficacité et d'impact, et nous préparer en tant qu'organisation pour l'avenir.
- **Diversité et représentativité**: le membre « moyen » de notre association reste une femme blanche de plus de 50 ans. Cela ne reflète pas du tout l'hétérogénéité de la population. Pourquoi et comment s'ouvrir davantage?
- **Sections agissant en milieu politiquement hostile**: des États semblent rompre l'un après l'autre avec les droits humains. Quelles conséquences pour le travail d'Amnesty International sur le terrain? Réponse avec quelques directeur-ric-e-s de sections de notre mouvement.

16h00: drink de clôture

ATELIERS PRÉLIMINAIRES

Ateliers finances – 10 ou 13 avril (au choix)

Pour obtenir toutes les informations sur les comptes et le budget de l'association. Participez à l'une des rencontres prévues en visioconférence:

- mercredi 10 avril de 17 h à 19 h
- samedi 13 avril de 9 h 30 à 11 h 30

Atelier sur les résolutions internationales – 12 avril

Cette année, AIBF a déposé six résolutions internationales. Présentation, explication et discussion.

- Vendredi 12 avril à 18 h



VOUS VOULEZ TRANSMETTRE
VOS VALEURS AUX GÉNÉRATIONS
FUTURES ?

**AJOUTEZ AMNESTY À VOTRE TESTAMENT
ET DÉFENDEZ LE DROIT À LA JUSTICE ET À LA LIBERTÉ**

POUR DEMANDER NOTRE BROCHURE CONSACRÉE AU LEGS

Contactez Anne Wuilleret, responsable legs et testaments:
02 538 81 77 – legs-amnesty@amnesty.be – Chaussée de Wavre, 169 à 1050 Bruxelles
Pour plus d'info sur le legs (et notamment sur le legs en duo): amnesty.be/legs

AMNESTY
INTERNATIONAL 

La détention arbitraire de Stanis Bujakera s'inscrit dans un contexte marqué par de fortes restrictions de l'espace civique et des attaques contre les membres de l'opposition et les défenseur-e-s des droits humains en RDC. →

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

IL FAUT LIBÉRER STANIS BUJAKERA

Six mois pile après son interpellation, une peine de 20 ans d'emprisonnement a donc été requise contre Stanis Bujakera Tshiamala, le journaliste le plus suivi de la République démocratique du Congo (RDC). À l'heure où nous bouclons ce *Fil d'Amnesty*, une décision qui pourrait aller dans ce sens devrait tomber dans quelques jours.

Stanis a été arrêté le 8 septembre dernier pour la diffusion d'une note sur le meurtre, en juillet 2023, de Chérubin Okende Senga, principal opposant du président Félix Tshisekedi. Cette note est attribuée à l'Agence nationale de renseignements (ANR), le service de renseignement gouvernemental. Ce document a été publié dans un article anonyme, notamment par *Jeune Afrique*, média avec lequel le journaliste collabore.

UNE CASCADE D'ACCUSATIONS

Contrefaçon, faux en écriture, usage de faux et propagation de faux bruits. Les accusations contre Stanis Bujakera sont nombreuses. Dans un premier temps, il a été suspecté d'avoir produit la note de l'ANR, en falsifiant le sceau de l'agence de renseignement ; puis, de l'avoir reçu et diffusé via des applications de communication ; et enfin, d'avoir publié un article impliquant l'ANR dans le meurtre de Chérubin Okende.



Patient Ligodi est le directeur de publication du média en ligne Actualité.CD, dont Stanis Bujakera est le rédacteur en chef adjoint. Il précise que « c'était un article non signé » et affirme que « Stanis n'en est l'auteur ni visible ni invisible. » Par ailleurs, la police congolaise assure avoir établi par une analyse numérique des métadonnées de l'image que le journaliste aurait reçu le document de l'ANR via Telegram, puis l'aurait diffusé sur un groupe WhatsApp. Or, les deux plateformes ont démenti la possibilité d'identifier l'expéditeur initial sur base des métadonnées de messages, images ou documents partagés. Patient Ligodi revient aussi sur ce point : « Stanis avait proposé deux experts, canadien et congolais, pour prouver son innocence. Le tribunal a refusé et a imposé un expert assermenté. Deux mois après avoir pris en charge l'affaire, cet expert nous a informés que son ordinateur avait été détruit quelque temps après avoir reçu sa mission et qu'il était incapable de proposer un rapport. »



Six mois après son arrestation, 20 années de réclusion ont été requises à l'encontre du journaliste congolais Stanis Bujakera Tshiamala, notamment pour « propagation de faux bruits ». Amnesty International dénonce des accusations forgées de toutes pièces et une parodie de justice.

© Private

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE MENACÉE

« Le cas de Stan est emblématique, car c'est un journaliste factuel, pas d'opinion », explique Patient Ligodi. « La fin de la campagne électorale de 2023 s'est déroulée dans un climat de peur, car les journalistes craignaient de se retrouver en détention, comme lui. » Stanis Bujakera est détenu dans la prison de Makala, à Kinshasa. « C'est une prison conçue pour 1 500 personnes, mais environ 14 000 personnes y sont emprisonnées. Même si on peut voir Stan, ses conditions de détention ne sont pas améliorées pour autant. »

Fin février, nouveau retournement de situation : les autorités concluent que Chérubin Okende s'est suicidé. Dans la foulée, le Procureur général auprès de la Cour de cassation Firmin Mvonde Mambu menace : « j'invite les journalistes à faire moins de commérages [...] nous pouvons vous mettre la main dessus. »

Ce qui ne manque pas d'alerter Patient Ligodi : « imaginez le climat imposé par de telles sorties médiatiques. Quand un journaliste est arrêté, c'est le principe même de la liberté de la presse qui est touché. » De son côté, Sarah Jackson, directrice régionale adjointe d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, rappelle que la détention arbitraire de Stanis Bujakera s'apparente à du harcèlement judiciaire, destiné à intimider les journalistes de RDC, avant de conclure : « le président Tshisekedi et son gouvernement doivent veiller à la libération de Stanis Bujakera et à la liberté des médias, ainsi que respecter les obligations internationales du pays en matière de droits humains. »

Par Guylaine Germain, journaliste

**Signez la pétition exigeant la libération
immédiate de Stanis Bujakera :
amnesty.be/freestanis**





Plusieurs des photos vérifiées montrent des obus d'artillerie M825 et M825A1, portant également l'inscription D528, qui est le code d'identification utilisé par le ministère de la Défense des États-Unis pour les munitions au phosphore blanc.

ISRAËL-GAZA

DU PHOSPHORE BLANC UTILISÉ CONTRE DES ZONES CIVILES

Depuis les attaques menées en Israël par le Hamas le 7 octobre 2023 et le début de l'offensive lancée par l'armée israélienne contre Gaza, Amnesty International a mené plusieurs enquêtes portant sur de possibles crimes de guerre. Focus sur des cas d'utilisation d'obus au phosphore blanc contre des zones civiles à Gaza.

Le phosphore blanc n'est pas n'importe quelle substance. Incendiaire, il est surtout utilisé dans le cadre de conflits armés pour créer un épais écran de fumée ou pour marquer des cibles. Exposé à l'air, il brûle à des températures extrêmement élevées et déclenche souvent des incendies dans les zones où il est déployé.

Les personnes qui y sont exposées peuvent souffrir de lésions respiratoires, de défaillances organiques et d'autres blessures très graves, notamment des brûlures extrêmement difficiles à traiter et souvent mortelles. On comprend aisément pourquoi le droit international humanitaire limite son utilisation.

S'il existe des types d'utilisation légaux, le phosphore blanc ne doit jamais être tiré sur ou à proximité d'une zone civile peuplée ou d'une infrastructure civile. De telles attaques, qui ne font pas la distinction entre les civils et les combattants, et entre les biens de caractère civil et les objectifs militaires, sont aveugles et donc interdites par le droit international humanitaire. Or, il semblerait que les Forces de défense d'Israël (FDI) aient outrepassé cette interdiction.

DES IMAGES PRÉCIEUSES

9 octobre 2023 : les FDI positionnent des obusiers M109 près de la ville de Sdérot, qui a été ciblée par le Hamas et qui se situe à un kilomètre environ de la clôture-frontière entre Israël et Gaza. La portée du M109 étant d'environ 18 à 22 kilomètres, c'est toute la moitié nord de la bande de Gaza qui peut être touchée.

Rapidement, des photos commencent à circuler. Certaines d'entre elles, vérifiées par Amnesty International, montrent des obus d'artillerie M825 et M825A1, portant l'inscription D528, qui est le code d'identification utilisé par le ministère de la Défense des États-Unis pour les munitions au phosphore blanc.

Parallèlement, plusieurs enregistrements vidéo, eux aussi vérifiés par l'organisation, semblent indiquer l'utilisation d'obus d'artillerie au phosphore blanc dans le nord de Gaza. L'un de ces enregistrements est particulièrement utile aux chercheurs : il montre l'attaque qui a touché le port de la ville de Gaza et des hôtels situés à proximité. Permettant de



voir l'attaque sous un angle différent, une autre vidéo montre l'utilisation d'un projectile au phosphore blanc concomitamment avec ce qui semble être des obus d'artillerie ordinaires hautement explosifs.

DES ÉLÉMENTS DE PREUVES QUI S'ADDITIONNENT

D'autres éléments de preuve viennent s'ajouter sous forme de vidéos montrant l'explosion en l'air d'obus d'artillerie et la libération de particules produisant une épaisse fumée blanche – ce qui concorde avec l'utilisation d'obus d'artillerie M825 et M825A1.



Exigez un cessez-le-feu immédiat à Gaza :
amnesty.be/cessezlefeu

© Mostafa Alkharouf/Anadolu Agency via Getty Images

Une autre vidéo, géolocalisée par les chercheur-euse-s d'Amnesty International, indique un lieu se situant près de la tour de la Banque de Palestine, dans le quartier fortement endommagé de Zeitoun, non loin du parc Aljondy Almajhool.

Ainsi, sur base de photos et de vidéos dûment vérifiées, Amnesty International a pu interpellé la communauté internationale quant à des attaques menées sans discernement, de façon illégale, par les FDI. Et près de vingt jours plus tard, l'organisation était cette fois en mesure de confirmer que l'armée israélienne avait tiré des obus d'artillerie contenant du phosphore blanc

lors d'opérations militaires menées le long de la frontière sud du Liban entre les 10 et 16 octobre 2023. L'une de ces attaques qui ont visé la ville de Dhayra a été menée sans discernement et a blessé au moins neuf civils et endommagé des biens de caractère civil.



S'appuyant sur des enregistrements vidéo et des images satellitaires, l'équipe du Laboratoire de preuves du programme Réaction aux crises a été en mesure d'effectuer des vérifications en ce qui concerne l'attaque qui a touché le port de la ville de Gaza et des hôtels situés à proximité.




Ⓞ Bien que qualifié d'étape « historique » par la présidence de la COP 28, le « Consensus des Émirats arabes unis » est marqué par des failles favorables à l'industrie des combustibles fossiles et des engagements financiers cruellement insuffisants.

JUSTICE CLIMATIQUE

À DUBAÏ POUR DÉFENDRE LA JUSTICE CLIMATIQUE ?

Du 30 novembre au 13 décembre 2023 a eu lieu à Dubaï la 28e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 28). **François Graas**, membre de la délégation d'Amnesty International et coordinateur des campagnes et du plaidoyer de la section belge francophone de l'organisation, revient pour *Le Fil d'Amnesty* sur son expérience.



Selon les données publiées par les Nations unies, plus de 97 000 personnes ont foulé le site de la COP 28. La première caractéristique de cette foule est sa diversité : on y trouve des personnes accréditées par les 195 États parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, du personnel des Nations unies et d'organisations non gouvernementales (ONG) et intergouvernementales, des journalistes et du personnel technique.

UNE COMPAGNIE AUX MOTIVATIONS SUSPECTES

Quand on y regarde de plus près, la présence de certain-es participant-e-s et leur possible influence sur les négociations climatiques posent question. Selon une étude menée par plusieurs ONG, nous étions en bonne compagnie, puisqu'au moins 2 456 lobbyistes de l'industrie des combustibles fossiles avaient fait le déplacement. Une hausse vertigineuse par rapport aux 636 lobbyistes des fossiles qui avaient participé à la COP 27. Entre le patron de TotalEnergies et celui de Petronas, des milliers de costumes-cravates et de tailleurs se sont démenés pour défendre les intérêts de l'ennemi numéro un du climat au cœur même de l'enceinte où doivent se dessiner des solutions durables pour limiter le changement climatique.

D'autres secteurs économiques tenaient à assurer une présence à la COP 28 ; comme l'agrobusiness, le nucléaire, l'aviation, les meubles suédois en kit ou les supermarchés français ou américains. Tout le monde de la grande entreprise semble se préoccuper des négociations sur le climat. Avec quelle influence sur celles-ci ?

LES LOBBYISTES MIEUX TRAITÉS QUE LES ACTIVISTES ?

Aux Émirats arabes unis, pays qui a supprimé tout espace civique, impossible de rencontrer des activistes pour le climat. Ou des activistes tout court. Les quelques voix qui ont exprimé un avis différent de celui des autorités ont été enfermées ou contraintes à l'exil. Je savais donc avant de partir que je ne rencontrerais aucun-e membre de la société civile locale. Et que je ne participerais pas à la moindre action pour le climat en dehors de l'enceinte fermée de la conférence.

J'ai par contre été surpris de la gestion par les Nations unies de l'espace civique sur le site de la COP 28. On pourrait a priori penser que l'immense village qui accueille la conférence, avec ses artères et ses places, convient parfaitement pour accueillir les actions de la société civile. Et c'est en partie le cas, puisque les ONG présentes ont organisé une foule d'actions sur différents enjeux liés au climat. Mais gare à qui sort du cadre imposé ! Organiser une action de solidarité avec les personnes détenues injustement aux Émirats arabes unis ? Oui, mais... Les conditions restrictives s'empilent (comme l'interdiction de citer un pays ou le nom d'un individu) et la menace est bien réelle : « vous pourriez perdre votre badge », soit le sésame permettant d'accéder à la COP. Malgré les nombreuses difficultés rencontrées, une action menée par Amnesty International avec d'autres organisations a finalement pu avoir lieu sur le site.

D'UN PÉTRO-ÉTAT AUTORITAIRE À UN AUTRE

L'année prochaine, rendez-vous dans un autre État qui réprime durement la société civile : l'Azerbaïdjan. Après la COP 28 qualifiée d'« inclusive » par les autorités émiriennes, les paris sont ouverts sur l'adjectif lénifiant que se choisiront les autorités azerbaïdjanaises.

CAPTURER L'INJUSTICE ET DÉNONCER L'INDIFFÉRENCE

Pierre Gonda, passionné de photographie, a remporté le prix Amnesty International dans le cadre du concours Parallax avec son cliché intitulé *L'indifférence*.

Ce concours récompense les talents émergents des arts numériques qui s'attachent à exprimer une préoccupation sociale via leurs œuvres. L'heureux lauréat a accepté de répondre à quelques questions du *Fil d'Amnesty*.

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots et expliquer ce qui vous a amené à vous passionner pour la photographie, notamment engagée ?

J'ai 60 ans et je suis secrétaire juridique dans un bureau d'avocat-e-s. Il y a trois ans, j'ai participé à un concours photo des Collégiales de Liège avec mon smartphone. Mes clichés ont été remarqués par la Ville de Liège, ce qui m'a incité à investir dans un appareil photo. Après avoir suivi quelques cours pour apprendre les bases techniques, j'ai participé une nouvelle fois à ce concours et j'ai remporté le deuxième prix du Public. Cela m'a encouragé à continuer dans cette voie, et je suis tombé sur le concours Parallax qui recherchait des photos liées à des problèmes de société tels que l'intolérance ou l'injustice. J'ai décidé de me focaliser sur quelque chose d'assez frappant à Liège : la pauvreté et la situation des personnes sans domicile fixe, une thématique qui m'a toujours touchée et à laquelle je suis sensible.

Pouvez-vous nous parler de votre photo et de la signification derrière le titre *L'indifférence* ?

Cette photo représente la dualité entre l'opulence et la misère, avec d'un côté une terrasse confortable et de l'autre une personne sans-abri dissimulée sous des cartons. Le titre souligne l'apathie des passant-e-s face à cette réalité. Je l'ai choisi pour sensibiliser à la précarité et à l'indifférence qui persistent dans notre société.

Quel message souhaitez-vous transmettre avec cette photo et quel impact espérez-vous avoir sur les spectateur-ric-e-s ?

Mon but était de choquer et de visibiliser ces personnes auxquelles trop de gens ne font plus attention. Le problème du sans-abrisme ne doit pas devenir une norme et nous devons prendre conscience de notre pouvoir d'action face à cette société

de surconsommation. Si une seule personne était incitée à agir après avoir vu cette photo, ne serait-ce qu'en adressant un simple « bonjour » la prochaine fois qu'elle croquera une personne sans-abri sur le chemin du travail, plutôt que de l'ignorer, ce serait une victoire pour moi. Nous devons cesser de détourner le regard et reconnaître notre responsabilité envers les plus vulnérables. Je souhaite sincèrement que cette image suscite une réflexion sur les inégalités sociales et encourage l'action.

Qu'est-ce que cela représente pour vous de voir votre travail reconnu par Amnesty International ?

Recevoir le prix Amnesty International a été une immense surprise pour moi. Les réactions positives des personnes engagées et sensibles aux problèmes sociaux présentes lors de la remise des prix ont renforcé mon sentiment de satisfaction. Savoir que mon message a été compris à travers ma photo m'a profondément touché.

En quoi la photographie peut-elle être un outil puissant pour sensibiliser aux droits humains et aux injustices dans le monde ?

Les photos percutantes éveillent les consciences sur la réalité de certaines situations. Parfois, une image vaut mille mots, surtout quand il s'agit de transmettre des émotions. Une photo forte permet de marquer les esprits en une fraction de seconde et de susciter, je l'espère, l'envie d'agir.

***L'indifférence* est exposée au Food Corner de la Grand Poste de Liège jusqu'au 22 avril 2024.**

D'après les informations qui ont été transmises au *Fil d'Amnesty*, des infirmières de rue assurent un suivi de la situation de la personne qui figure sur la photo. Elle est apparemment en bonne santé, mais toujours en situation de sans-abrisme.

© Avec l'indifférence, Pierre Gonda a voulu « sensibiliser à la précarité et à l'indifférence qui persistent dans notre société ».





La campagne de fin d'année 2023 a permis de récolter plus de 265 000 euros, ainsi que 28 844 lettres, 5 417 cartes de solidarité et 148 282 signatures dans le cadre du Marathon des lettres.

CAMPAGNE DE FIN D'ANNÉE

DES MILLIERS DE LETTRES ET DE BOUGIES POUR CÉLÉBRER LES DROITS HUMAINS



Pour sa campagne de fin d'année marquée par le 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la section belge francophone d'Amnesty International a pris le parti de mettre en lumière ce qui constitue l'une des racines principales de son action : la défense d'individus dont les droits sont bafoués.

Le moins que l'on puisse dire est que le public a répondu présent, permettant d'atteindre des résultats exceptionnels.

Les difficultés de tous ordres qui marquent notre temps n'auraient jamais permis de l'anticiper, et pourtant : la campagne de fin d'année 2023 de la section belge francophone d'Amnesty International (AIBF) est bel et bien un succès complet, tant du point de vue des revenus générés par la vente des traditionnelles bougies (et autres produits estampillés Amnesty International) que de celui du nombre de lettres récoltées dans le cadre du Marathon des lettres.

LA BOUGIE GÉNÉRATRICE DE REVENUS ESSENTIELS

En 2023, la flamme de la bougie n'a pas faibli puisque les résultats financiers de la campagne de fin d'année ont dépassé les attentes, avec plus de 265 000 euros récoltés. Des chiffres en hausse, qui incluent les excellentes ventes réalisées dans le cadre du recyclage du matériel développé pour la campagne menée en faveur de la libération d'Olivier Vandecasteele.

Grâce à toutes les personnes qui ont pris part à ce mouvement, Amnesty International pourra continuer à œuvrer pour plus de justice dans le monde. Notre organisation pourra notamment poursuivre des recherches sur le terrain, indispensables pour dénoncer des violations des droits humains et exiger que des comptes soient rendus.

Cet élan, cependant, ne s'est pas limité à l'achat de bougies et d'autres produits. Puisant sa force dans le thème principal porté par cette campagne de fin d'année – la défense de personnes dont les droits humains sont bafoués –, il s'est également exprimé à travers une activité fondatrice d'Amnesty International : l'écriture de lettres.

UN MARATHON DES LETTRES EXCEPTIONNEL

Le Marathon des lettres – la déclinaison en Belgique francophone de la plus grande campagne mondiale en faveur des droits humains dont l'objectif est de récolter le plus grand nombre possible de lettres et de signatures en faveur de dix personnes ou groupes de personnes dont les droits humains sont bafoués – a pris une ampleur impressionnante en 2023. Grâce à l'énergie collective du public, de nos partenaires et des groupes locaux qui ont permis l'organisation de plus d'une quarantaine d'événements à Bruxelles et en Wallonie, ce sont 28 844 lettres visant les autorités des pays concernés, 5 417 cartes de solidarité et 148 282 signatures de pétition qui ont été collectées, soit un nombre qui n'a jamais été aussi élevé depuis 2018.

À l'heure où cet article finit d'être rédigé, ces milliers de lettres et de signatures ont déjà été remises aux ambassades des États visés ; quant aux messages de solidarité, ils ont trouvé leur chemin vers les personnes mises en lumière par le Marathon des lettres ou vers leurs proches. Qu'on se le dise : chaque lettre et chaque message représentent un pas de plus vers une évolution positive des cas défendus, offrant de l'espoir aux personnes pour qui ces mots ont été écrits.

EN UN MOT COMME EN MILLE : MERCI !

À travers cet article, AIBF souhaite exprimer sa profonde gratitude à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à faire de cette campagne de fin d'année un succès retentissant. Merci aux personnes qui ont acheté et/ou vendu des produits Amnesty, aux groupes locaux, aux bénévoles et à tou-te-s celles et ceux qui ont embrassé cette cause avec passion. Votre engagement indéfectible contribue ainsi à maintenir la flamme des droits humains brillante et forte.

Wassim Allouka a reçu le prix Amnesty Jeunes des droits humains sous les applaudissements de près de 300 jeunes qui participaient à la 20e édition de la journée Oxfamnesty à Liège.

JEUNESSE

WASSIM ALLOUKA,

**LAURÉAT DU PRIX AMNESTY JEUNES
DES DROITS HUMAINS**



Pour sa sixième édition, le prix Amnesty Jeunes des droits humains a été décerné à **Wassim Allouka**. Ce jeune activiste de 23 ans a participé notamment à la création de « Solidarité judéo-arabe », un collectif de réconciliation et de solidarité qui a vu le jour en octobre 2023 afin de créer des ponts entre les deux communautés et de lutter contre toute forme d'antisémitisme, d'islamophobie et de racisme dans le cadre du conflit israélo-palestinien.

Décerné chaque année depuis 2019 par de jeunes militant·e·s d'Amnesty International à une personne ou à un groupe de personnes de 35 ans maximum et vivant en Belgique, le prix Amnesty Jeunes des droits humains récompense la qualité d'une action en faveur des droits humains. Parmi les objectifs poursuivis par cette initiative, il y a notamment la volonté de développer les capacités d'argumentation et de décision collective des jeunes qui participent au vote, ainsi que celle de leur offrir des exemples d'engagement en faveur des droits humains.

Cette année, résultat du vote de centaines de jeunes de différentes écoles de Wallonie et de Bruxelles, le prix a été attribué à Wassim Allouka pour ses actions contre les discriminations et en faveur de l'interculturalité. Fraîchement récompensé, ce dernier a répondu à quelques-unes de nos questions.

De quelle volonté est né « Solidarité judéo-arabe » ?

Ce sont les répercussions du conflit au Proche-Orient et la polarisation des réactions des deux camps, particulièrement sur les réseaux sociaux, mais aussi dans les campus universitaires et au sein de la société civile, qui nous ont poussé·e·s à créer ce collectif. L'objectif était de créer un espace de discussion entre les communautés juive et musulmane favorisant l'entente malgré les différences, centré sur la création de liens intercommunautaires. Nous souhaitons offrir une alternative aux discours polarisés et promouvoir la compréhension mutuelle, en mettant en avant nos valeurs communes plutôt que les choses qui nous divisent.



Pour lire l'intégralité de l'interview :

amnesty.be/prixamnestyjeunes2024-interview

Comment vois-tu ton engagement par rapport au conflit en cours à Gaza ?

Mon engagement est centré sur la défense des droits humains et du vivre ensemble. Je cherche à créer des éléments de convergence pour rassembler les gens, tout en soutenant la lutte contre toutes les formes d'injustice et les discours de haine dans le monde. Mon approche, notamment dans le cadre des projets que je mène au sein de la section locale de la Fédération de la jeunesse musulmane, est axée sur la recherche de solutions qui favorisent la paix, le respect des droits humains et la coexistence pacifique.

Qu'as-tu ressenti quand tu as reçu le prix Amnesty Jeunes des droits humains ?

J'ai été honoré ! Cela m'a donné beaucoup d'énergie et cela m'a motivé à poursuivre mes efforts pour promouvoir les droits humains et la justice sociale. Ce prix est aussi une reconnaissance qui prouve que même s'il est difficile de changer le monde, chaque action compte.

Quel est le message que tu souhaites transmettre aux jeunes ?

Faites avec ce dont vous disposez, l'âge ne compte pas ! Seules vos capacités et la volonté d'entreprendre feront en sorte que vous irez loin, très loin ! Les jeunes ont souvent de bonnes idées et peuvent avoir un impact significatif s'ils et elles s'engagent. Je les encourage à faire preuve de créativité et à agrandir leurs réseaux, à participer à des rencontres qu'elles soient culturelles, politiques ou encore artistiques, à s'intéresser à ce que les autres font, à rester déterminé·e·s, à croire en leurs capacités et à persévérer dans la défense des valeurs qui leur tiennent à cœur. Ensemble, nous pouvons construire un avenir plus juste et plus équitable pour toutes et tous !



Pierina Nochetti est une militante des droits humains argentine.

Parce qu'elle aurait réalisé un graffiti pour protester contre la disparition d'un jeune homme transgenre, elle est accusée de « dommages avec circonstances aggravantes ».

Pierina encourt jusqu'à quatre années d'emprisonnement.



Appelez les autorités argentes à abandonner les charges qui pèsent contre Pierina et défendez la liberté d'expression.

amnesty.be/pierina-argentine

AMNESTY
INTERNATIONAL

